



Appel à Candidatures – Atelier Hors les murs
Sur le thème de la revitalisation des centres-bourgs et de leurs bassins de vie
Croisement d'étudiants d'au moins deux disciplines durant une semaine dans un village situé sur un
Parc naturel régional

C'est quoi, pourquoi ?

La revitalisation des centres-bourgs et de leur bassin de vie constituent un enjeu majeur pour l'ensemble des acteurs locaux : élus, habitants, professionnels, associations... non seulement pour améliorer la qualité du cadre de vie, mais aussi pour favoriser un dynamisme économique et culturel. Le rapport Yves Dauge publié en décembre 2016 alerte les politiques publiques sur la perte d'activité, le déclin démographique et économique de petites villes rurales pourtant dotées de richesses patrimoniales paysagères, urbaines, et architecturales indéniables. Relever le défi de la revitalisation des centres-bourgs, c'est appréhender les problématiques d'aménagement, de mobilité, de logement, d'économie locale, d'alimentation locale, d'agriculture péri-urbaine, de gestion des ressources mutuelles, d'énergie... et définir des stratégies cohérentes à une échelle plus large que celle du centre-bourg lui-même afin d'apporter des réponses mieux adaptées.

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France depuis sa création a pour mission de valoriser ces territoires et de favoriser l'innovation pour améliorer le cadre de vie et renforcer l'attractivité de communes rurales. C'est dans ce contexte, que la Fédération en partenariat avec les ministères de la Culture, de la Transition écologique et solidaire, de la Cohésion des Territoires (Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature et le Commissariat général à l'égalité des territoires) lance un appel à candidatures pour les « **Ateliers Hors les murs** » **auprès des établissements d'enseignement supérieur** (écoles nationales supérieures d'architecture, écoles nationales supérieures du Paysage, Instituts d'urbanisme, écoles d'agronomie, universités en sciences-humaines, en écologie, en développement local...). Les Ateliers *Hors les murs* consistent à mobiliser des équipes d'étudiants, **de disciplines différentes (architecture, biodiversité, paysage, urbanisme, agronomie, économie, design, en développement local, énergie, sociologie...)** pour élaborer avec les acteurs locaux un projet sur le thème de la revitalisation d'une commune et de son bassin de vie en lien avec son territoire.

En immersion pendant une semaine dans une commune située dans un Parc naturel régional volontaire, les étudiants, encadrés par leurs enseignants seront notamment amenés à dialoguer avec les habitants, les responsables associatifs, les élus, les commerçants et les agriculteurs, à s'imprégner du patrimoine et des enjeux des lieux pour faire émerger les premières orientations d'un projet sur la base de scénarios prospectifs.

L'expérience menée depuis 10 ans au sein des Parcs naturels régionaux avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy a prouvé l'intérêt d'une telle démarche auprès des collectivités comme des écoles d'architecture : adhésion des élus et des habitants, acquisition de nouvelles sensibilités et de nouvelles connaissances, développement de qualité d'écoute et de dialogue, confrontation au réel dans sa complexité, production d'une expertise et d'un livre blanc des orientations d'une commune étudiée.

Des intérêts partagés

a) **Pour les établissements de l'enseignement supérieur**, cette action s'inscrit dans un processus pédagogique visant à confronter les étudiants à la complexité d'un territoire. Il s'agit, de l'analyser en croisant d'autres disciplines (architecture, biodiversité, urbanisme, paysage, sociologie, développement économique local, agronomie, environnement, aménagement du territoire etc.) afin de développer une approche plus globale des enjeux et de formuler une réponse qui ne soit plus uniquement sectorielle et partielle. C'est une possibilité donnée aux étudiants d'expérimenter le lien entre recherche théorique et scientifique, et terrain. Il s'agit également de valoriser l'expertise universitaire en appui aux politiques publiques et de développer des projets de recherche sur le thème de la revitalisation des centres-bourgs et de leur bassin de vie.

Les équipes sélectionnées bénéficieront d'un cadre pédagogique exceptionnel :

- Un site réel avec des commanditaires en attente de réponses concrètes pour leur territoire ;
- Un accompagnement des Parcs naturels régionaux pendant l'atelier ;
- La prise en charge des dépenses logistiques (déplacements, hébergements, restauration) ;
- Une valorisation de leurs travaux à l'échelle nationale.

Par ailleurs, chaque projet s'appuiera sur l'ingénierie du Parc naturel régional volontaire et bénéficiera d'un soutien financier à hauteur du coût de fonctionnement de l'opération (déplacements, hébergements, restauration).

b) **Pour les collectivités**, c'est une opportunité de bénéficier d'un accompagnement en ingénierie, d'une analyse approfondie des spécificités et atouts inhérents à leur territoire, et de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux (élu, habitants, professionnels) pour participer à l'émergence d'un projet de développement local partagé.

c) **Pour les Parcs naturels régionaux**, c'est l'occasion à travers un exemple concret, de révéler les potentiels en matière de développement durable, de faire connaître le territoire notamment auprès des jeunes, de faire de la communication autour du territoire (articles de presse) d'expérimenter, de favoriser un travail de manière pluridisciplinaire, et c'est aussi une opportunité de créer des passerelles avec le monde de la recherche. Ces démarches contribuent à la vie du réseau des Parcs et à la valorisation de leurs missions.

Mode d'emploi : comment candidater ? Qui est éligible ?

Les écoles candidatent auprès d'un Parc naturel régional volontaire :

Étape 1 : Candidature, mode d'emploi

Une candidature doit associer à minima deux écoles ou établissements de disciplines différentes. Ces écoles doivent monter un projet sur le thème de la revitalisation des centres-bourgs et de leurs bassins de vie. Il s'agit de s'immerger pendant 7 jours dans le village identifié par le Parc naturel régional afin d'analyser les enjeux et de développer des orientations de développement.

Cette candidature doit être portée par les écoles et doit présenter :

- Une présentation de l'atelier et des enjeux,
- Une liste des partenariats engagés,
- Une note méthodologique,
- Un budget prévisionnel,
- Les modalités de restitution de l'atelier.

Étape 2 : Sélection

Après délibération du comité de sélection, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France communique les résultats et accorde une bourse d'un montant de 1 000 euros au(x) lauréat(s) de l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

Étape 3 : Convention

Les projets soutenus doivent élaborer une convention de partenariats entre les écoles et le Parc naturel régional.

Étape 4 : Démarrage de l'atelier & restitution

Le démarrage de l'atelier doit se faire aux dates indiquées dans le dossier de candidature. L'immersion constitue la première étape de l'atelier. La restitution peut se faire à la fin de l'atelier ou à la suite d'un travail plus approfondi.

Informations complémentaires :

- Les Écoles candidatent auprès d'un Parc naturel régional et de la Fédération des Parcs.
- Le Parc naturel régional s'occupe du financement de l'atelier. Il peut être complété par les structures bénéficiaires.
- L'appel à projet prévoit d'immerger un groupe d'environ 15 personnes. Le nombre d'étudiants est conditionné par les moyens du Parc et dans les limites d'accueil de la commune. Les communes sont petites et nous souhaitons préserver un caractère ethnologique à ces ateliers. Cependant, si un Parc est intéressé, il est possible d'envisager la création d'un atelier selon ces modalités tout en veillant à la mobilisation d'un encadrement adéquat.
- Les livrables constituent un élément clé des ateliers Hors les murs. Les supports de valorisations doivent pouvoir être valorisés par les partenaires de la démarche sous forme de publication papier, support numérique, planche A0...
- Une attention particulière sera portée aux dossiers présentant une pluridisciplinarité affirmée (Architecture & Économie / Urbanisme & Sciences politiques/Agronomie & Géographie...).

Nous vous rappelons également que les écoles impliquées doivent conserver leur entière autonomie. Les enseignants doivent rester libres et indépendants auprès des élus et habitants des deux communes concernées.

Contact : Nicolas SANAA & Fabien HUGAULT
Courriel : nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr
fhugault@parcs-naturels-regionaux.fr
Téléphone : 06.99.93.82.91

Critères de sélection à l'appel à candidatures

1-A qui s'adresse l'appel à candidatures ?

Établissements d'enseignement supérieur :

Écoles nationales Supérieures d'architecture, Écoles nationales supérieures du Paysage, Instituts d'urbanisme, écoles d'agronomie, universités en sciences-humaines, en écologie, en développement local...

2- Engagement partenarial

Les établissements d'enseignement supérieur doivent proposer leur candidature en partenariat avec au moins un établissement enseignant une autre discipline.

Engagement avec un Parc naturel régional et une collectivité candidate.

Pour chacune des parties prenantes, il convient d'identifier un référent.

3- Composition de l'équipe projet étudiante et niveau requis

Deux écoles ou établissements minimum et de disciplines différentes.

L'équipe doit être composée d'un maximum de 15 étudiants.

4- Modalités d'intervention

L'équipe projet s'engage à travailler en situation d'immersion pendant une semaine au cœur d'un des villages identifiés par les Parcs naturels régionaux.

Le Parc naturel régional concerné, s'engage à accompagner la démarche et faciliter les échanges avec la collectivité d'accueil.

La Collectivité s'engage à accueillir les étudiants, à participer aux réflexions collectives sur la stratégie d'aménagement et à favoriser les échanges avec les acteurs locaux : habitants, commerçants, agriculteurs, associations...

L'ensemble des parties prenantes s'engage à valoriser cette expérimentation lors d'une ou plusieurs restitutions nationales proposées par les partenaires de la démarche. (Fédération des Parcs naturels régionaux de France, des ministères de la Culture, de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires).

Deux formules possibles :

- a) Tout est réalisé sur la semaine d'immersion, y compris la restitution à la commune.
- b) Une semaine d'immersion suivi de la construction du rendu et des hypothèses dans un moyen terme retravaillé en dehors du terrain.

5- Documents à remettre pour la candidature

- **Une note d'intention** d'une page précisant l'intérêt pédagogique de s'inscrire dans cette démarche : immersion au cœur d'un territoire, approche transversale en partenariat avec d'autres disciplines, enjeux pour des étudiants d'investir le thème de la revitalisation des centres-bourgs au regard des politiques publiques.
- **Une note méthodologique** précisant à minima les éléments suivants :
 - Identification du ou des chefs de projet
 - Identification des partenariats engagés
 - Présentation des compétences mobilisées
 - Description de l'intervention envisagée
 - Un budget prévisionnel
 - Les modalités de restitution de l'atelier

Livrable

1- Résultats attendus des candidats sélectionnés :

- **Restitution auprès de la collectivité et du Parc naturel régional à la fin de la semaine d'immersion :**
 - La méthodologie d'intervention (analyse sensible du site et des potentiels de ressources locales, recueil des besoins auprès des acteurs locaux, ...etc)
 - Restitution des échanges avec les acteurs rencontrés
 - Analyse transversale des enjeux du territoire dans un contexte de mutation (aménagement, logement, économie, mobilité, patrimoine, participation citoyenne etc.)
 - Premières orientations de revitalisation du centre-bourg et de son bassin de vie.

Les supports de restitution devront présenter obligatoirement des documents graphiques et/ou visuels : plans d'ensemble, schémas ou croquis, coupes, perspectives, photos, vidéo...

- **Élaboration d'un support de publication**
 - Un document d'une trentaine de pages décrivant la démarche de projet, de l'analyse aux propositions. Ce document doit être largement illustré par des éléments graphiques (plans, croquis, photos, schémas...) et des extraits d'entretiens.

2- Valorisation des projets

Les projets bénéficieront d'une valorisation nationale via les partenaires de la démarche : Fédération des Parcs naturels régionaux de France, des ministères de la Culture, de la Transition écologique et solidaire, de la Cohésion des Territoires (Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature et le Commissariat général à l'égalité des territoires) sous forme d'une publication et d'un séminaire national de restitution.

Membres du Comité de sélection et suivi :

Fédération des Parcs naturels régionaux de France :

Éric BRUA, Nicolas SANAA, Philippe MOUTET, Fabien HUGAULT, France DRUGMANT,
Stéphane ADAM

Directrice du Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes :

Séverine CASASAYAS

Ministère de la culture :

Vincent LACAILLE, Fabienne FENDRICH, Isabelle PHALIPPON-ROBERT

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires :

Emmanuelle LE-BRIS

Ministère de la cohésion des territoires :

Céline GUICHARD, François KELLERHALLS HOSSO

Ministère de la transition écologique et solidaire :

Gilles DE BEAULIEU

Plateforme d'Observation des Projets et des Stratégies urbaines :

Jean-Baptiste Marie, Hélène Milet